



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2019/03

3^{eme} trimestre 2019

Date publication : 8 octobre 2019



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Ploërmel, le 8 octobre 2019

ATTESTATION

N/Réf. : 2019/03 – 3^{ème} trimestre 2019

Je soussigné, Patrick LE DIFFON, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne (PETR PPCB), atteste que le recueil des actes administratifs du PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne du 3^{ème} trimestre 2019 a bien été publié le 8 octobre 2019 et mis à disposition du public :

- Au siège du PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne
7 rue du Val – Les Carmes - 56800 Ploërmel

Etabli pour valoir ce que de droit

Patrick LE DIFFON
Président
PETR Pays Ploërmel Cœur de Bretagne



**PETR PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Ploërmel, le 8 octobre 2019

Avis de Publication du Recueil des Actes Administratifs

N/Réf. : 2019/03 – 3^{ème} trimestre 2019

Vu l'article L.5211-47 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales

Le recueil des actes administratifs constitue un moyen d'informer les habitants sur les décisions prises par les assemblées délibérantes et les exécutifs locaux.

Le recueil comprend les délibérations du conseil syndical, les délibérations du bureau syndical et les arrêtés de l'organe exécutif.

Le public est informé de toutes nouvelles publications par voie d'affichage.

Il est consultable au siège du PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne.

Au siège du PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne
7 rue du Val – Les Carmes - 56800 Ploërmel



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Délibérations du Bureau Syndical

Délibérations du Bureau Syndical du 3 juillet 2019

Numéro	Objet
BS-2019/028	Santé : Autorisation candidature Appel à Manifestations d'Intérêts
BS-2019/029	EAEM : Attribution marché « Psy et vieillissement »
BS-2019/030	EAEM : Adhésion OMEGA
BS-2019/031	SCoT : Avis projet de Plu sur la commune de Pleucadeuc
BS-2019/032	Ressources Humaines : Modification du Règlement intérieur
BS-2019/033	Ressources Humaines : Modification du Règlement Télétravail



Pays de Plœrmel
Cœur de Bretagne

Arrêtés du Président

Numéro	Objet
AR-2019/001	Arrêté délégation de signature auprès de Mme Yvette Folliard, vice-Présidente du PETER Pays de Plœrmel



DELIBERATIONS BUREAU SYNDICAL

N°2019/03

3^{eme} trimestre 2019

Date publication : 8 octobre 2019



Pays de Plœrmel
Cœur de Bretagne

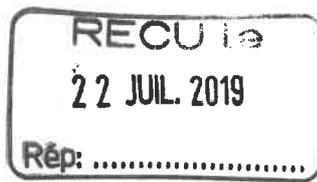
Délibérations du Bureau Syndical

Délibérations du Bureau Syndical du 3 juillet 2019

Numéro	Objet
BS-2019/028	Santé : Autorisation candidature Appel à Manifestations d'Intérêts
BS-2019/029	EAEM : Attribution marché « Psy et vieillissement »
BS-2019/030	EAEM : Adhésion OMEGA
BS-2019/031	SCoT : Avis projet de Plu sur la commune de Pleucadeuc
BS-2019/032	Ressources Humaines : Modification du Règlement intérieur
BS-2019/033	Ressources Humaines : Modification du Règlement Télétravail



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 juillet 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Mesdames Yvette FOLLIARD et Mickaëlle PIEL Vice-Présidentes ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Martine GUILLAS-GUERINEL et Catherine LAMOUR ; Messieurs Philippe LOUAPRE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Monsieur Yves JOSSE Membres du bureau

OBJET : Appel à Manifestation d'Intérêts « Boosterr Santé » : autorisation de candidature

A l'occasion de l'adoption de ses nouvelles orientations en matière de santé, en décembre 2017, face à l'absence de réponse unique aux problématiques liées à la démographie médicale, et afin de stimuler l'innovation en matière d'accès aux soins, la Région Bretagne s'est engagée à soutenir ces initiatives innovantes et expérimentales permettant de maintenir et développer les services de santé de proximité, plus particulièrement sur les territoires les plus fragiles.

Afin d'identifier et d'accompagner ces terrains d'expérimentations, la Région Bretagne lance un appel à manifestation d'intérêt à destination des territoires bretons. Il est ouvert à toute collectivité, regroupement de collectivités couvrant un territoire d'au moins 50 000 habitants et déficitaires en offre de soins.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir, dans les zones en déficit d'offres de soins, toute opération innovante et expérimentale contribuant à garantir l'accès à la santé de proximité en Bretagne. Le dossier doit faire état d'un projet

Chaque candidat doit présenter un projet territorial d'innovation et d'expérimentation cohérent avec ses enjeux, dont la mise en œuvre des actions est portée par le candidat lui-même et/ou par un ou plusieurs acteurs locaux. Le soutien de la Région Bretagne est accordé dans sa globalité au candidat, qui sera chargé de sa bonne allocation à tous les porteurs d'opérations en procédant à un reversement total ou partiel de la subvention. La convention qui sera signée par la Région et chaque lauréat précisera les modalités de reversement et de suivi de l'aide, le cas échéant.

A ce titre le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne sollicite un soutien régional pour :

- Le projet d'antenne MDA à hauteur de 15 000€ sur un budget total de 105 000€
- L'attractivité pour les professionnels de santé à hauteur de 3200€ pour un total de 8000€
- L'animation des fiches du Contrat Local de Santé en lien avec la politique santé du Conseil régional (poste ATS) à hauteur de 5 167.86€ sur un total de 10 720.70€

PETR PAYS DE PLOERMEL – CŒUR DE BRETAGNE

7 rue du Val – Les Carmes

BP 30 555 – 56805 PLOERMEL

Tél. : 02 97 74 04 37 – contact@pays-ploermel.fr



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



Après avoir délibéré, le bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- De CANDIDATER à l'AMI « BoostTerr Santé 2019 »
- De DONNER tous pouvoirs au Président pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour copie conforme,
Le 3 juillet 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

**PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE**

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



190703-BS-029-Attribution_Marché_psy-vieillessement-2019

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 juillet 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Mesdames Yvette FOLLIARD et Mickaëlle PIEL Vice-Présidentes ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Martine GUILLAS-GUERINEL et Catherine LAMOUR ; Messieurs Philippe LOUAPRE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Monsieur Yves JOSSE Membres du bureau

OBJET : Espace Autonomie Est Morbihan – Marché Psy et Vieillessement

Par délibération en date du 06 Février 2019 et suite à la décision favorable de la conférence des financeurs pour une subvention à hauteur de 20 000 €, un marché à bons de commande de prestations intellectuelles a été lancé pour la réalisation de consultations psychologiques de personnes âgées fragilisées domiciliées sur le territoire Est Morbihan. Le marché se compose d'un lot.

Une publication a été faite dans un journal local d'annonces légales.

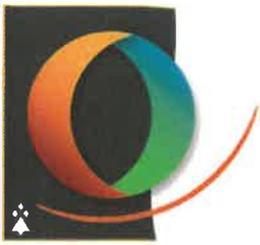
Suite au rapport d'analyse des candidatures et après avoir délibéré, le bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité, :

- De **RETENIR** la candidature suivante : Cabinet SYLVESTRE Laurence
- De **DONNER** tous pouvoirs au Président pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

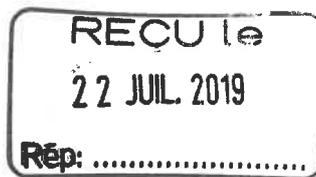
Pour copie conforme,
Le 3 juillet 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



190703-BS-030-Adhésion_Omega

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 juillet 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Mesdames Yvette FOLLIARD et Mickaëlle PIEL Vice-Présidentes ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Martine GUILLAS-GUERINEL et Catherine LAMOUR ; Messieurs Philippe LOUAPRE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Monsieur Yves JOSSE Membres du bureau

OBJET : Espace Autonomie Est Morbihan – Adhésion OMEGA

Omega56 est une association de 70 adhérents, directrices et directeurs d'établissement accueillant des personnes âgées ainsi que responsables de services d'aide à domicile. Elle est reconnue et représentée auprès de l'ARS et du Conseil Départemental. C'est avant tout un réseau d'échange de pratiques, de partage d'expériences et de solidarité entre professionnels du Morbihan.

OMEGA56 est composée de 7 commissions qui se réunissent en fonction des besoins, en général 3 à 4 fois dans l'année :

- EHPAD
- IDEC
- Résidence Autonomie et MAPA
- SAAD
- Formation
- Colloque
- Stratégie et communication

Tous les adhérents sont conviés à 3 assemblées en moyenne dans l'année. Cette année, la commission Services d'Aide A Domicile travaille sur la mutualisation des documents obligatoires et documents internes, ainsi que sur les évaluations externes. Un colloque est organisé tous les 2 ans sur des thèmes d'actualité, le prochain aura lieu en juin 2020 à La Gacilly sur le thème "Osons avec le grand âge"

L'adhésion permet de participer à ces groupes de travail, aux colloques, à des formations spécifiques et d'avoir des tarifs préférentiels (ex : logiciel qualité, AD PA...)

Pour le service Espace Autonomie, le montant de l'adhésion s'élève à 150€ pour une année complète. Un prorata sera appliqué en fonction de la date d'adhésion.



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE

Après avoir délibéré, le bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- **D'ADHERER au réseau OMEGA**
- **De DONNER tous pouvoirs au Président pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision**

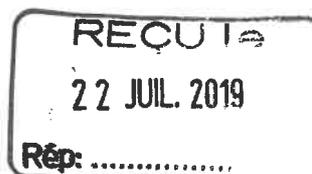
Pour copie conforme,
Le 3 juillet 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON

PETR
PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



190703-BS-031-SCoT_Avis_Plu_Pleucadeuc

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 juillet 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Mesdames Yvette FOLLIARD et Mickaëlle PIEL Vice-Présidentes ; Messieurs Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Martine GUILLAS-GUERINEL et Catherine LAMOUR ; Messieurs Philippe LOUAPRE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Messieurs Yves JOSSE et Henri RIBOUCHON Membres du bureau

N'a pas participé au vote : Monsieur Alain LAUNAY

OBJET : AVIS PLU DE PLEUCADEUC

Par courrier reçu le 11 juin 2019, la commune de Pleucadeuc sollicite l'avis du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après examen du projet, les membres du bureau notent notamment les points suivants au regard du SCoT :

- Le projet du PLU de Pleucadeuc prévoit une croissance supérieure à 1% conformément aux orientations du SCoT. La commune de Pleucadeuc étant classée comme « Pôle Relais »
- Au niveau de la consommation d'espace, un diagnostic précis permet de quantifier et de localiser le potentiel de renouvellement et de densification au sein de l'enveloppe urbaine. Le projet prévoit que 80% de l'urbanisation se fasse à l'intérieur des espaces déjà urbanisés. Seuls 4,5 ha en extension de l'enveloppe urbaine pour l'accueil d'équipements et d'habitat sont nécessaires (maximum de 12,5 ha sur 20 ans dans le SCoT).
- La densité moyenne prévue sur l'ensemble des zones à aménager à vocation d'habitat est de 16,4 logement/ha, conformément aux orientations du SCoT (minimum 16 logements/ha)
- Concernant l'urbanisation hors de la centralité, la commune envisage la possibilité de constructions de nouveaux logements au sein (pas d'extension de l'enveloppe) de 4 hameaux. Il est considéré que les hameaux dits « La Grassais » et « Foulivet » répondent aux critères fixés dans le SCoT pour être considéré comme « Hameau constitué », autorisant l'implantation de nouvelles constructions à usage d'habitation au sein de leur enveloppe.
- Au sujet des Espaces à Vocation Economique, la commune revoit le périmètre de son EVE majeur, tout en maintenant l'enveloppe foncière dédiée, conformément aux orientations du SCoT. Le projet de PLU propose de créer une nouvelle EVE de proximité, en continuité du tissu aggloméré pour une surface de 2,1 ha, en compatibilité avec les orientations du SCoT. La création de cet EVE de proximité est justifiée par l'existence d'un projet d'implantation d'au moins trois entreprises

PETR PAYS DE PLOERMEL – CŒUR DE BRETAGNE

7 rue du Val – Les Carmes

BP 30 555 – 56805 PLOERMEL

Tél. : 02 97 74 04 37 – contact@pays-ploermel.fr



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



artisanales d'ici quelques mois. Il est à noter que l'enveloppe EVE de proximité pour l'EPCI « De l'Oust à Brocéliande Communauté » sera, une fois le PLU de Pleucadeuc approuvé, de 27,9 ha.

- Le volet Environnemental (Trame Verte et Bleue, Energie, Paysage, ...) répond aux orientations du SCoT

Considérant :

- que le SCoT du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne (PPCB) a été approuvé le 19 décembre 2018 ;
- la délégation donnée au bureau par le Comité syndical le 1er mars 2017 lui permettant de « *Rendre un avis sur les dossiers d'élaboration, de modification ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales dans les conditions fixées par les articles L. 153-16 et L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, sur les demandes de dérogation à la règle de "l'urbanisation limitée" en l'absence de SCoT applicable dans les conditions fixées par les articles L. 142-4, L. 142-5 et R. 142-2 du Code de l'Urbanisme* » ;
- le projet de PLU de la commune de Pleucadeuc arrêté le 28 mai 2019 et communiqué auprès du PETR PPCB le 11 juin 2019 ;

Après avoir délibéré, les Membres du Bureau syndical décident, à l'unanimité :

- de **DONNER un avis favorable au projet de révision du PLU de Pleucadeuc**
- d'**EMETTRE les réserves suivantes :**
 - **Au regard des critères du SCoT approuvé, les hameaux « La Grand Ville » et « La Trayée » ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être classés « Hameaux constitués ». Le PLU de Pleucadeuc ne peut pas, en conséquence, autoriser de nouvelles constructions à usage d'habitation au sein de l'enveloppe de ces deux hameaux.**

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON

Pour copie conforme,

Le 3 juillet 2019

Le Président,

Patrick LE DIFFON **PETR**

**PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE**

PETR PAYS DE PLOERMEL – CŒUR DE BRETAGNE

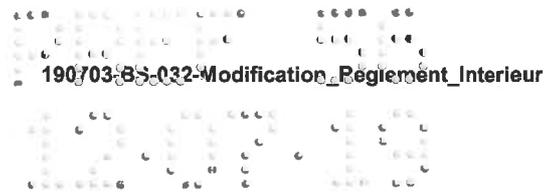
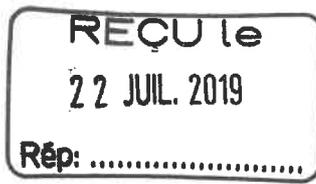
7 rue du Val – Les Carmes

BP 30 555 – 56805 PLOERMEL

Tél. : 02 97 74 04 37 – contact@pays-ploermel.fr



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 juillet 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Mesdames Yvette FOLLIARD et Mickaëlle PIEL Vice-Présidentes ; Messieurs Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Martine GUILLAS-GUERINEL et Catherine LAMOUR ; Messieurs Philippe LOUAPRE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Messieurs Yves JOSSE et Henri RIBOUCHON Membres du bureau

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne dispose d'un règlement intérieur, qui a été validé par le Bureau syndical en date du 8 avril 2015.

Ce règlement est destiné à organiser la vie au sein de la collectivité et a pour but, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- 1/ d'organisation du travail
- 2/ de règles de vie dans la collectivité
- 3/ de gestion du personnel
- 4/ de discipline
- 5/ d'hygiène et sécurité
- 6/ de mise en œuvre du règlement

Compte-tenu de l'essor du personnel au sein des services EAEM et Destination Brocéliande, il est nécessaire de modifier certains points du règlement intérieur.

Le Comité Technique, dans sa séance du 20 juin 2019, a émis un avis favorable à ces modifications.

Après avoir délibéré, les membres du Bureau syndical décident à l'unanimité :

- de **VALIDER** les modifications apportées au règlement intérieur annexé ci-joint,
- **DIT** que le règlement intérieur modifié entrera en vigueur le 4 juillet 2019.

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON

Pour copie conforme,
Le 3 juillet 2019
Le Président
Patrick LE DIFFON



PETR PAYS DE PLOERMEL – CŒUR DE BRETAGNE
7 rue du Val – Les Carmes
BP 30 555 – 56805 PLOERMEL
Tél. : 02 97 74 04 37 – contact@pays-ploermel.fr



Pays de Plœrmel
Cœur de Bretagne

ARRETES

N°2019/03

3^{eme} trimestre 2019

Date publication : 8 octobre 2019



Pays de Plœrmel
Cœur de Bretagne

ARRETES

Numéro	Objet
AR-2019/001	Arrêté délégation de signature auprès de Mme Yvette Folliard, vice-Présidente du PETR Pays de Plœrmel



Pays de Plœrmel
Cœur de Bretagne

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION

Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Plœrmel-Cœur de Bretagne,
VU l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Président de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;
VU les délibérations du comité syndical en date du 8 février 2017 portant élection du Président et des Vice-présidents ;
Vu la nécessité d'organiser le fonctionnement et l'administration de la collectivité ;

ARRETE

- Article 1 :** Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, à Madame Yvette FOLLIARD, vice-présidente pour la signature de tous les documents relatifs à la comptabilité de l'ordonnateur : bordereaux de mandats, bordereaux de titres, bordereaux d'annulation de mandats ou d'annulation de titres, bons de commandes ; ordres de services aux prestataires, actes d'engagement, mandats de dépenses, titres de recettes, certification du service fait, certificats de paiement, certificats administratifs.
- Article 2 :** La signature de tous les actes cités à l'article 1^{er} mentionnera les nom, prénom et qualité de Madame Yvette FOLLIARD et sera précédée de la formule indicative « par délégation du Président ».
- Article 3 :** Le Directeur des Services et Le Trésorier de la Collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 :** La présente décision sera notifiée à Madame Yvette FOLLIARD. Une copie sera adressée au comptable de la collectivité.

A Plœrmel, le 30 juillet 2019

Patrick LE DIFFON
Président du PETR Pays de Plœrmel-Cœur de Bretagne

Notifié le

Yvette FOLLIARD
Vice-Présidente du PETR Pays de Plœrmel-Cœur de Bretagne,